

Observations sur la légalisation du cannabis 2021-2022 : principaux constats pour l'élaboration de politiques

Points clés

- La recherche montre les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de la *Loi sur le cannabis*; il reste toutefois certains domaines à étudier davantage dans un contexte postpandémique.
- Les décideurs doivent s'assurer que l'élaboration de futures politiques tient compte :
 - Du risque continu de méfaits pour les enfants et les jeunes;
 - De l'expansion continue du marché du cannabis, qui doit encore se stabiliser;
 - De la consommation accrue de produits de divers formats, comme les produits à vapoter, le cannabis comestible et les extraits.
- Le rapport *Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022* présente quelques grands constats qui pourraient guider les futures orientations de la recherche, de l'élaboration de politiques et de la santé publique en matière de cannabis.

Contexte

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (2022) a publié le rapport *Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022* pour faire le point sur la mise en œuvre de la légalisation du cannabis au Canada. Le rapport synthétise les répercussions en fonction des objectifs de la loi et se veut une ressource pour les chercheurs, les analystes et les membres intéressés du public. Ce résumé thématique présente les grands constats du rapport principal en lien avec l'élaboration de futures politiques visant à réduire les méfaits liés au cannabis pour les personnes vivant au Canada.

Examen législatif de la *Loi sur le cannabis*

En vertu de la *Loi sur le cannabis*, le ministre de la Santé est tenu d'en examiner les effets et l'administration trois ans après son entrée en vigueur. L'examen est en cours et portera sur les répercussions de la loi sur la santé publique, la santé mentale, la santé et les habitudes de consommation des jeunes, les peuples et communautés autochtones, ainsi que la culture à domicile.

Les répercussions de la légalisation sont difficiles à analyser : en effet, il n'est pas facile de déterminer si les effets observés après mars 2020 sont attribuables à la légalisation de 2018 ou à la pandémie de COVID-19. Il est essentiel d'assurer une surveillance étroite de la santé publique, de la sécurité publique et des répercussions sociales générales pour limiter les méfaits et maximiser les bienfaits de la légalisation.



Grands constats en lien avec l'élaboration de politiques

- Les accusations liées au cannabis ont considérablement diminué depuis la légalisation.
- **Risques pour les enfants et les jeunes :** Les données probantes font ressortir des risques pour les enfants et les jeunes qu'il faudrait prendre en compte, dans une optique d'élaboration de politiques, notamment à cause de :
 - La hausse de la consommation de cannabis attribuable à la pandémie de COVID-19 était plus marquée chez les jeunes que les adultes;
 - Une augmentation du vapotage de cannabis, surtout chez les jeunes et les jeunes adultes;
 - Une augmentation des visites à l'urgence et des hospitalisations chez les enfants liées au cannabis à la suite de l'introduction du cannabis comestible sur le marché légal.
- **Marché du cannabis**
 - Malgré une certaine fluctuation d'un mois à l'autre, le marché légal de la vente au détail de cannabis continue de croître et est encore loin de la stabilité, surtout à cause des répercussions de la pandémie.
 - Les ventes au détail légales continuent de représenter une part croissante du marché. Les clients se tournent de plus en plus vers des sources de cannabis légales, ce qui diminue la part du marché illicite.
- **Formats des produits**
 - Le cannabis séché reste le produit le plus populaire, et le cannabis comestible est celui qui connaît la hausse la plus rapide en matière d'unités vendues, suivi de près par les extraits.
 - L'introduction de nouveaux formats de produits a compliqué la détermination des équivalences pour les limites de possession. Les grandes différences de composition des produits (c.-à-d. la teneur en tétrahydrocannabinol, cannabidiol et autres cannabinoïdes et terpènes) entraînent une variation considérable parmi les types de produits pour ce qui est du potentiel d'intoxication, des risques pour la santé et de la valeur pécuniaire selon la limite de possession autorisée.

Référence

Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. [Légalisation du cannabis : des observations pour 2021-2022](#), Ottawa (Ont.), chez l'auteur, 2022.

ISBN 978-1-77178-975-2

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2022



Centre canadien sur
les dépendances et
l'usage de substances

Le CCDUS a été créé par le Parlement afin de fournir un leadership national pour aborder la consommation de substances au Canada. À titre d'organisme de confiance, il offre des conseils aux décideurs partout au pays en profitant du pouvoir des recherches, en cultivant les connaissances et en rassemblant divers points de vue.

Les activités et les produits du CCDUS sont réalisés grâce à une contribution financière de Santé Canada. Les opinions exprimées par le CCDUS ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada.